



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND

n° 328 et n° 329

BULLETINS MUNICIPAUX



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2023

Présents : Mmes Michèle FICHET, Denise MARSOT, Laure PALLAUD ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Michael LAMBLA.

Absents excusés : Christel ANTOINE, Danièle HENRY, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Serge SEGUIN, donnent respectivement procuration à Christophe BONNEFOY, Didier AUBRY, Laure PALLAUD, Michèle FICHET et Fabien CADOUX.

Secrétaire de séance : Fabien CADOUX

MOT DU MAIRE : De belles animations cet été

Vous avez été nombreux à venir à la kermesse des parents d'élèves, au tournoi de foot intergénération de l'ASLM qui s'est déroulé dans un excellent esprit sportif où jeunes et moins jeunes ont profité pleinement de ces rencontres amicales. Bravo à la jeunesse qui nous montre qu'elle est capable de bien, de beau, pourvu qu'elle soit éduquée, responsable et suivie par ses parents. Ce même 1^{er} juillet a vu 240 repas servis avant le feu d'artifice tiré par Artishow qui nous a éblouis avant que le bal populaire commence et entraîne petits et grands dans le tourbillon de la danse.

Ce fut une belle soirée, fort réussie destinée à tous, où les membres de l'ASLM (Amicale Sport et Loisirs de Mercey) s'étaient associés aux conseillers municipaux afin que la fête soit encore plus réussie.

Pour celles et ceux qui ne partent pas en vacances, il reste des spectacles gratuits proches de Mercey et organisés en partenariat avec notre Communauté de Communes du Val Marnaysien et son Office du tourisme.

Pour découvrir toutes les animations, aller sur le site de l'Office du tourisme du Val Marnaysien et puis voir les Temps forts puis Voir l'agenda.

Vous remarquerez des concerts, des visites d'entreprises, comme par exemple des animations gratuites (avec parfois inscription à l'Office du Tourisme du Val Marnaysien) :

- Mardi 25 juillet à Bresilley à 20h Le Cabaret aquatique par la compagnie OFAM
- Mardi 1^{er} Aout à Berthelange à 20h30 : Les estivales de Saône avec le Groupe ALKABAYA (chanson électro)
- Mercredi 2 aout dès 17 h marché nature et spectacle pyrotechnique avec la compagnie LA SALAMANDRE (spectacle grandiose) à Avrigny.



Le Maire Didier AUBRY

**FERMETURE D'ÉTÉ DU SECRETARIAT DE MAIRIE
Du Lundi 7 août au Dimanche 27 août INCLUS**

Joindre en cas d'urgence le Maire Didier AUBRY au 06.72.57.95.91
ou la Première Adjointe Christel ANTOINE au 06.80.83.80.36

DELIBERATIONS

ACHAT TONDEUSE MULCHING – VENTE DE MATERIELS

Monsieur Fabien CADOUX, deuxième adjoint propose de changer la tondeuse actuelle qui date de 2009, pour une **tondeuse autoportée mulching** qui ne nécessite pas de ramasser l'herbe et la broie sur place.

Il est proposé un devis de 4 916.67 € HT soit 5 900 € TTC de l'entreprise RACINE.

Le conseil après délibération, et **à l'unanimité, autorise cet achat.**

Le conseil après délibération, et à l'unanimité, autorise la revente de l'ancienne tondeuse et de la balayeuse, au meilleur prix, et nomme Fabien CADOUX pour gérer ces deux ventes.

REVISION ANNUELLE DES LOYERS

Chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur la révision annuelle des loyers au 1er juillet, suivant l'indice de révision des loyers (IRL).

Celui-ci décide **à la majorité** (un contre, quatorze pour) de procéder à l'augmentation des loyers des logements communaux **selon l'IRL du 4ème trimestre 2022, soit + 3,5 %** au 1er juillet 2023.

ETAT D'ASSIETTE ET DEVOLUTION DES COUPES 2023

Suite à une commission bois, Denis BONNEFOY, responsable des bois, expose les produits de coupe de parcelles en ventes groupées, par contrats d'approvisionnement ou en vente de gré à gré. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité**

AFFOUAGE FACONNE BORD DE ROUTE 2023-2024 et REGLEMENT – BOIS DISPONIBLE

Après présentation de Denis BONNEFOY, responsable des bois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, arrête le rôle et le règlement d'affouage, désigne comme garants Denis BONNEFOY, Michaël LAMBLA et Serge LAMBERT, fixe le **volume des portions** à un **multiple de 5 stères (maximum 30 stères) par tirage au sort** et fixe le montant total de la taxe d'affouage à **40 € le stère.**

Le délai d'enlèvement des portions bord de route par les affouagistes est fixé au **31 août 2024.**

Si vous êtes intéressé par du bois de chauffage en bord de route, bien coupé, bien fendu et disponible en lot de 5 stères, venez en mairie dès maintenant et vous repartirez avec le numéro de votre lot de bois qui est disponible.

AFFOUAGE SUR PIED 2023-2024 et REGLEMENT

Sur proposition du responsable des bois communaux Denis BONNEFOY et de la commission bois, le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** destine le produit des coupes à l'affouage sur pied, désigne comme garants Denis BONNEFOY, Michaël LAMBLA et Serge LAMBERT, fixe le **volume maximal estimé des portions à 30 stères par tirage au sort**, fixe le montant total de la taxe d'affouage à **7 € le stère de bois issus des houppiers** (têtes d'arbres) une fois empilés en longueur de 1 mètre et à **2.50 € le stère de bois issus de l'ouverture de cloisonnement ou éclaircissement** une fois empilés en longueur de 1 mètre.

Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2024. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).

Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2024 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

LIBERATION RETENUE GARANTIE FRATELLI CONSTRUCTION

L'entreprise FRATELLI CONSTRUCTION n'a pas terminé les travaux et a été placée en liquidation judiciaire. Cette société n'ayant pas répondu aux critères de parfait achèvement des travaux, la retenue de garantie de 1 103,97€ ne lui a pas été versée. Cette somme sera intégrée dans les comptes du budget communal par émission d'un titre de recettes à l'article 2131 « Bâtiments Publics ».

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à passer cette écriture et à signer tout document afférent.

CONVENTION MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES à COTTIER

En vue de l'installation d'une maison d'assistantes maternelles à Cottier, à la place de l'école maternelle, le Conseil Municipal **à l'unanimité** décide d'établir une convention d'utilisation des locaux entre les responsables de la MAM et la commune, **de confier à Christel ANTOINE**, première adjointe, la rédaction de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2023

Présents : Mmes Danièle HENRY, Michèle FICHET, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD ; Mrs Didier AUBRY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Michael LAMBLA, Sébastien LABOURO, Serge SEGUIN.

Absents excusés : Christel ANTOINE, Christophe BONNEFOY, Florian BONNET, donnent respectivement procuration à Didier AUBRY, Denis BONNEFOY, Sébastien LABOURO.

Secrétaire de séance : Mme Danièle HENRY

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT BOIS DE L'ÉPAULE

Monsieur le Maire rappelle que le projet a déjà été étudié et approuvé en Conseil municipal (DCM 2021 12 6 ; DCM 2022 06 3 ; DCM 2022 09 5)

Dans le cadre du projet d'implantation d'une antenne relais sur une parcelle communale boisée B 805, située dans le bois de l'épaule (parcelle forestière 17) nécessaire pour couvrir notre secteur dit en zone blanche, Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la demande d'autorisation de défrichage présentée par la société ATC FRANCE pour une surface de 0.050 hectare.

Il est proposé que la commune donne pouvoir et mandat au représentant de la société ATC France, Monsieur MICHEL Gwenaël, pour signer tous les documents s'y rattachant, représenter la commune lors des visites sur place, réaliser les travaux de défrichage et à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichage dans le respect de la réglementation et des préconisations de l'ONF.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **APPROUVE à la majorité** (onze pour, trois abstentions et un contre) et **AUTORISE la société ATC FRANCE à défricher la parcelle cadastrée B 805** de Mercey le Grand, sur une surface totale de 0.050 hectare pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile par l'entreprise ATC France.





RAPPEL : CARTE AVANTAGE JEUNES FIN DES INSCRIPTIONS EN MAIRIE LE 29 JUILLET 2023 Vous pouvez encore vous inscrire en mairie pour bénéficier de la carte jeune (moins de 30 ans) pour la saison septembre 2023-août 2024.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'avoir l'esprit tranquille, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634> ou vous rendre en brigade de gendarmerie.

ALERTE SECHERESSE

La situation hydrologique actuelle du département du Doubs étant critique, le Préfet, Jean-François COLOMBET, a décidé de placer le département en vigilance sécheresse.

Ceci entraîne la mise en application de mesures de restriction de l'usage de l'eau : **interdiction d'arroser les pelouses et les jardins entre 8 h et 20 h, interdiction de remplir une piscine de plus d'1 m³ sauf remise à niveau nocturne ou encore de laver sa voiture chez soi.**

Merci à nos saisonniers 2023 ! Mathéo, Hugo et Justin, qui ont travaillé avec Thierry pour un village fleuri, propre et agréable à vivre.



Visite du Jury du label Départemental Villes et Villages Fleuris du lundi 17 juillet 2023 : Vincent PAILLOT (CAUE), Justin CADOUX et Thierry BOITEUX (commune), Marion IZQUIERDO (Doubs Tourisme), Vincent COURTY (Espaces Verts Montbéliard)



Permanences de Mairie :

Mardi de 14 h à 18 h. Jeudi de 9h à 15h. Samedi de 10h à 12 h.

03.81.58.24. 52. mairie.mercey@orange.fr  Village Mercey le Grand Cottier
www.merceylegrand.fr